

GARANTIE

Luminaire Aura

Aura Light International AB, Karlskrona (Suède) offre une garantie système de cinq (5) pour les luminaires Aura Long Life suivants :

- Aura A-line
- Aura Alpinia
- Aura Aperius
- Aura Carlina
- Aura Certos
- Cetre
- Aura Concelo
- Aura Conspecto, recessed, ceiling and wall, IP54 versions, G2
- Aura Disponio
- Aura Emanio
- Exzite, Exzite tunable white
- Lezzon, Lezzon tunable white, Lezzon iQ Connect
- Aura Multimo
- Aura Notum
- Aura Persea
- Aura Robinia
- Aura Vinza
- Z44
- Opuz LED
- Zeres
- Propel
- Elim LED
- Znap, Znap iQ Connect
- Indico
- UpLine trunking system
- Power LED
- Part LED ceiling/Part LED recessed
- Cetre LED tunable white
- Concelo LED G2
- Loke
- Salix
- Alistair
- Areza (T5, OptiT8, UltiLED)
- Grace line, recessed, ceiling and pendent
- Noral Vision Closed H100, H200, H300, H400

La garantie repose sur un fonctionnement par commutateur de marche/arrêt par jour et couvre les défauts des composants et matériaux, qui ne découlent pas d'une manipulation ou d'une installation inappropriée, d'une tension incorrecte ou d'une température ambiante inadaptée. Si le taux de défaillance est supérieur à 10 % pendant la période de garantie spécifiée, Aura Light remplacera les composants défectueux sans frais.

Pour toutes les sources lumineuses Long Life, Aura Light propose également une garantie pendant toute la durée de vie. Cette garantie s'applique aux sources lumineuses dans les installations effectuées conformément aux normes IEC/EN et exigences appropriées.

Pour plus de détails sur les garanties relatives aux sources lumineuses, rendez-vous sur www.auralight.com. Une demande de dommages-intérêts ne peut pas être constituée sur la base de cette garantie.

La validité de la garantie est basée sur les conditions suivantes :

1. Les luminaires fonctionnent dans les conditions de température ambiante stipulées.
2. Les coûts d'installation ne sont pas couverts par cette garantie.
3. La garantie ne s'applique pas aux défaillances résultant de l'utilisation de détergents puissants, d'acides, de solvants, d'ammoniac, de chlore et d'autres produits équivalents.
4. La garantie est valable à compter de la date d'installation, qui doit être enregistrée par l'utilisateur.
5. Tout problème avec des composants défectueux doit être traité comme suit :
6. Informez Aura Light de votre problème. Une fois le problème signalé, tout composant défectueux est renvoyé au laboratoire Aura Light à des fins de test. Seuls les défauts confirmés par le laboratoire Aura Light entraînent une compensation.